

les besoins et dont il sera toujours heureux de promouvoir les intérêts, chaque fois qu'il en sera question au Conseil Législatif. La paroisse de Saint-Anselme doit tout particulièrement être fière si pour la deuxième fois on y a fait le choix d'un conseiller législatif pour la division Lauzon. Les états de service de l'hon. M. Audet et ses grandes qualités comme homme de bien, le signalaient tout particulièrement à cette haute charge.

Au point de vue religieux et politique la paroisse de Saint-Anselme a à se rejouir, dans un même temps, de deux importantes nominations dans la personne d'un évêque, puis de celle d'un conseiller législatif : Mgr Labrecque et l'honorable N. Audet.

La fête des arbres.—Le gouvernement de Boucherville a fixé la fête des arbres à mardi, 2 mai prochain, pour la partie Ouest de la province, et vendredi le 20 pour la partie Est.

La partie Ouest comprend les comtés :

Argenteuil, Montréal, Bagot, Napierville, Beauharnois, Ottawa, Berthier, Pontiac, Brome, Richelieu, Chambly, Richmond, Chateauguay, Rouville, Compton, Shefford, Deux-Montagnes, Sherbrooke, Drummond, Soulanges, Hochelaga, Stanstead, Huntingdon, St-Hyacinthe, Iberville, St-Jean, Jacques-Cartier, St-Maurice, Joliette, Terrebonne, Laprairie, Trois-Rivières, l'Assomption, Vaudreuil, Laval, Verchères, Maskinongé, Yamaska, Missisquoi.

La partie Est comprend les comtés :

D'Arthabaska, Lotbinière, Beauce, Matane, Bellechasse, Mégantic, Bonaventure, Montmagny, Champlain, Montmorency, Charlevoix, Nicolet, Chicoutimi, Portneuf, Dorchester, Québec cité, Gaspé, Québec comté, Kamouraska, Rimouski, Lac St-Jean, l'Émascouata, Lévis, Wolfe, l'Islet.

CAUSERIE AGRICOLE

La culture aux engrais chimiques par un petit laboureur.
(Suite.)

Il faut donner, autant que possible tous les quatre ans, une fumure au fumier phosphaté.

Pour ne pas l'avoir observé, pour avoir employé les engrais chimiques seuls, beaucoup ont épuisé leurs terres.

Cela dit, étudions les formules à appliquer selon les plantes que l'on cultive. Elles sont indiquées

pour une terre qui n'a pas reçu de fumure complète au fumier de ferme. Si l'on suit la recommandation que nous venons de faire, on pourra les diminuer d'un tiers ou de la moitié dans la pratique.

LA FUMURE SELON LES RÉCOLTES.

Chaque plante a ses préférences pour tel ou tel élément de l'engrais complet, chaque plante a ce qu'on appelle sa dominante. C'est donc un élément préféré qu'il faut lui procurer en proportion plus grande que les autres, toutes choses égales d'ailleurs.

PLANTES A DOMINANTE D'AZOTE.

L'azote est la dominante du blé, de l'orge, de l'avoine, du seigle, du chanvre, des betteraves, du maïs-fourrage, des prairies composées de graminées, des légumes foliacées, des plantes bulbeuses, des plantes d'ornement herbacées.

Pour ces plantes, la formule suivante sera bonne

150 lbs de sulfate d'ammoniaque,
375 lbs de superphosphate de chaux,
150 lbs de nitrate de soude,
110 lbs de chlorure de potassium,
220 lbs de plâtre.

Pour la betterave à sucre, remplacez les 110 lbs de chlorure de potassium par 75 lbs de sulfate de potasse, ne pas exagérer la dose de nitrate de soude, et augmenter d'un quart celle du superphosphate.

Pour les récoltes qui passent l'hiver en terre, on met la moitié de la fumure à l'automne, à moins qu'elle ne risque d'être entraînée par les eaux, comme dans les terrains en pente. Dédoublez alors la formule de la manière suivante :

Automne : 150 lbs de sulfate d'ammoniaque,
185 lbs de superphosphate,
50 lbs de chlorure de potassium,
110 lbs de plâtre,

Printemps : 150 lbs de nitrate de soude,
170 lbs de superphosphate,
50 lbs de potassium,
110 lbs de plâtre.

L'ensemble constituera une très bonne fumure.

Pour les plantes semées au printemps, il y a avantage à remplacer le sulfate d'ammoniaque par le nitrate de soude. On peut aussi en diminuer la formule. Autant que possible, par exemple pour les betteraves, faire l'épandage du nitrate de soude en deux ou trois fois, à 15 jours d'intervalle.